



Nous proposons des prestations de saisie comptable externalisée. Après une étude de vos besoins nous mettons en place un processus de dématérialisation de vos pièces comptables.

Le transfert des données est sécurisé et les documents restent au sein de votre cabinet ce qui vous assure flexibilité et confidentialité.

La saisie comptable est assurée dans un délai de 48 heures à réception des documents

Le processus comptabilite

1/ Nous installons un système de dématérialisation de documents, simple d'utilisation pouvant traiter tous types de documents jusqu'à un format A3 avec une cadence de 600 à 700 documents à l'heure.

Toutes les pièces originales restent au sein de votre cabinet.

2/ Nous traitons les écritures selon le plan comptable français et vos procédures.

3/ La saisie comptable est renvoyée au maximum 72 heures après la réception de vos pièces.

4/ La facturation sera établie en fonction du nombre de lignes saisies